



République Française  
Département de la Moselle  
Ville de Bousse

## ARRÊTÉ PORTANT CIRCULATION INTERDITE RUE D'AUVERGNE MARCHÉ AUX PUCES

Le Maire de la Commune de BOUSSE,

VU le Code de la Route et notamment son article R417-10,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-2, L.2542-3 relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police, et les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs du Maire sur les voies à l'intérieur de l'agglomération,

VU, le Code du Commerce, notamment les articles L310-2 et R310-8,

VU la requête présentée par M. BOUCHER Cédric, président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bousse, demandant l'autorisation d'organiser un marché aux puces le dimanche 17 mai 2026 de 7h à 17h,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régler la circulation des véhicules à l'occasion du marché aux puces le dimanche 17 mai 2026 dans la rue d'Auvergne,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation des véhicules sera interdite dans la rue d'Auvergne, dans sa totalité, le dimanche 17 mai 2026 de 6h à 19h, sauf aux véhicules de sécurité, secours et incendie en cas de besoin. Les exposants de la brocante seront autorisés à circuler dans ladite rue pendant l'installation des stands.

**Article 2 :** L'organisateur devra mettre en place obligatoirement, dans la rue concernée un dispositif empêchant les véhicules d'accéder au lieu du marché aux puces.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le commandant de la COB de Gendarmerie de GUENANGE-METZERVISSE.
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale Intercommunale.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de Bousse.
- Monsieur BOUCHER Cédric, Président de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bousse.

Fait à Bousse, le 19 mars 2026

Le Maire  
Pierre KOWALCZYK,

